

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 96.016

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 8 Février à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

31 Janvier 1996

31 Janvier 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. CANDAU par M. GAVEN
M. CAU par M. POTENNEC
M. DENIS par M. QUENTIN
M. MALBOIS par Mme LECOMTE-RULLIER
M. SIMONNET par M. BOURGEOIS

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attributions de subventions culturelles

VOTE : UNANIMITE

Pour permettre à plusieurs Associations Culturelles de préparer leur programme d'activités 1996, il est proposé au Conseil Municipal de leur attribuer une subvention au titre de l'année 1996.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

. D'accorder une subvention au titre de l'exercice 1996 de :

- . 15 000 F pour "MUSICAMATEUR"
- . 20 000 F pour le "SIRP"
- . 50 000 F pour "MUSIQUE EN PAYS ROYANNAIS"
- . 100 000 F pour "ROYAN CULTURE"
- . 50 000 F pour le "CENTRE D'ARTS PLASTIQUES"

. Ces sommes seront versées courant Février 1996, étant précisé qu'elles seront prélevées d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1996 par la Ville de ROYAN, à ces Associations.

. Cette dépense sera inscrite au Chapitre 945.28 Article 657 du Budget Primitif de l'exercice 1996.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 FEVRIER 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS